

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal en date du 10 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance à la salle polyvalente de Croisilles sous la présidence de Madame MAILLOUX Elisabeth, Maire.

Etaient présents : 8

MAILLOUX Elisabeth, Maire

MORAUX Christian, Adjoint

BEAUDOUIN Laëtitia, BOUQUEREL Sophie, LEPAUVRE Pascale, VAUTIER Jean-Paul, MEILINK Gerritje, SABINE Nelly, Conseillers municipaux

Excusés : 2 : SENECHAL Isabelle, PITEL Vincent,

Absents : 1 : GOMIS Vincent

Quorum : sans nécessité

Date de Convocation : 02/06/2025

Secrétaire de séance : LEPAUVRE Pascale

ORDRE DU JOUR :

- Eclairage passage piéton :
 - o SDEC Energie
 - o Demande de subvention « Amende de police »
- Point station d'épuration
- Aménagement future mairie
- Devenir de l'ancienne mairie
- Point travaux de sécurité des routes
- Commissions communales et intercommunales
- Questions diverses

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier procès-verbal en date du 04/04/2025. Sans observations, le procès-verbal est approuvé.

Le conseil municipal accepte.

Madame le Maire rappelle que les journées européennes de cheval de trait auront lieu à Croisilles du 19 au 24 août 2025. Madame de Maire laisse la parole à plusieurs des organisateurs qui présentent le programme et répondent aux questions. Un formulaire d'inscription pour les bénévoles sera diffusé aux habitants.

SDEC ENERGIE :

- ECLAIRAGE PASSAGE PIETON :

Madame le Maire présente au conseil le devis du SDEC Energie concernant la mise en place d'un éclairage du passage piéton et complété par un éclairage du parking à proximité, le coût total de cette opération est de 8 870.93 € TTC, soit une participation communale de 5 174.71 € et informe qu'une demande de subvention au titre des « Amendes de police » peut être sollicitée.

La solution proposée par le SDEC est discutée mais il apparaît qu'elle ne correspond pas exactement aux souhaits des membres du conseil municipal. Il est demandé de préciser le projet et de chercher d'autres solutions.

Il est également envisagé de :

- o Mettre des catadiopes supplémentaires sur les passages proches
- o Repeindre les lignes blanches
- o Demander un 2^{ème} panneau éclairé en bleu pour le passage piéton à droite de l'entrée du lotissement à partir de la route départementale.

- **Eclairage église** : il est proposé de demander de remplacer l'éclairage au sol par des leds.
- **Enfouissement des lignes** à prévoir à « La Vallée » et « Courmeron ». Une décision est à prendre avant la fin 2025.

POINT STATION D'EPURATION

Madame le Maire informe que, concernant les études réalisées, les résultats sont attendus. Le calendrier est conforme, avec une réunion prévue le 7 juillet prochain.

AMENAGEMENT FUTURE MAIRIE

Madame le Maire donne la parole au groupe de travail qui informe que le CAUE propose 3 projets d'aménagement et les présente.

Concernant l'étage (ancien logement) plusieurs choix sont possibles :

- Relouer le logement à un particulier
- Tiers-lieux
- Epicerie participative.

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré l'association « Bouge ton Coq » qui accompagne gratuitement les collectivités locales pour un projet de tiers lieu participatif. Une enquête est proposée et sera réalisée auprès des habitants.

DEVENIR DE L'ANCIENNE MAIRIE

Madame le Maire pose au conseil la question suivante : Que faire de la salle des mariages et des bureaux à l'étage ?

- Location en gîte
- Aménagement d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

Le Projet de la Maison d'Assistantes Maternelles reste à l'étude, dans l'attente d'un budget.

POINT TRAVAUX SECURITE DES ROUTES

- Ralentisseurs et panneaux 12 tonnes à commander.
- « Rue de l'Eglise » : il est constaté que les voitures roulent très vite : A prévoir : panneau enfants ou panneau 50 zone urbaine et zone vélo.

COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- **SMICTOM de la Bruyère** : le projet de fusion entre le SMICTOM et celui de communauté de communes est reporté d'un an, soit en 2027.
- **Réunion des maires** : La future cuisine centrale alimentera au total 13 écoles. Le prix d'un repas sera 1 € de plus que celui d'aujourd'hui. Il sera payé dans un premier temps majoritairement par les collectivités.
- **PLUi** : Un nouveau groupe de travail se réunira en septembre.

QUESTIONS DIVERSES

- **N° d'habitation** : un nouveau numéro sera créé « Chemin de la Valette »

En l'absence d'autres questions, la séance du Conseil municipal est clôturée à 22 h 00.

Le Maire, MAILLOUX Elisabeth

La Secrétaire, LEPAUVRE Pascale